



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2519

Attribution d'une subvention de 4 000 euros au Comité d'intérêt local Sud Presqu'île-
Confluence pour l'organisation de son concours de nouvelles - Annulation de la subvention
de 1 000 euros allouée au CIL de Saint-Rambert

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2519 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS AU COMITE D'INTERET LOCAL SUD PRESQU'ILE-CONFLUENCE POUR L'ORGANISATION DE SON CONCOURS DE NOUVELLES - ANNULATION DE LA SUBVENTION DE 1 000 EUROS ALLOUEE AU CIL DE SAINT-RAMBERT (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le monde associatif concourt à l'animation de nos quartiers. Il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations ou en proposant des services avec la participation de nombreux bénévoles. Les associations répondent aux besoins de proximité des habitants, favorisent la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles, la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur. C'est dans ce cadre et dans des domaines très variés qu'interviennent différentes associations dont le Comité d'Intérêt Local (CIL) Sud Presqu'île Confluence, sis 17, cours Charlemagne à Lyon 2^e.

Ce Comité d'intérêt local a pour objet la protection et l'amélioration du cadre de vie des habitants, la défense des intérêts généraux du quartier dans les domaines, notamment, de l'urbanisme, de la circulation, de la voirie, de la sécurité, de l'hygiène et des espaces verts ainsi que la lutte contre les nuisances, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, la promotion de la culture. Le CIL Sud Presqu'île-Confluence, acteur depuis 50 ans du secteur Sud de la Presqu'île, dans lequel est venu s'ajouter le quartier de la Confluence, est particulièrement attaché à son développement à travers cette nouvelle donne urbaine fondée sur le développement durable.

Dans le cadre de ses différentes activités, le CIL Sud Presqu'île-Confluence organise, à partir d'octobre 2016, un concours de nouvelles ouvert à tous, sur le thème « Une ville, la vie, chants mêlés », chaque nouvelle devant contenir un élément descriptif qui permettra de reconnaître que l'action se passe à Lyon. Un ouvrage collectif sera édité et légalement déposé à la Bibliothèque Nationale.

Eu égard à l'intérêt de ce projet, tant sur l'implication des participants que sur la valorisation du patrimoine de la Ville, je vous propose d'encourager cette initiative, en accordant au Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île Confluence une subvention de 4 000 €

Par ailleurs, lors du Conseil municipal du 26 septembre 2016, une subvention de 1 000 € a été allouée au Comité d'Intérêt Local de Saint Rambert pour l'organisation d'un concours d'écriture, et l'édition de neuf nouvelles, ouvert aux collégiens, lycéens et adultes. L'Association a finalement décidé de ne pas mener cette action, faute de moyens financiers suffisants et de bénévoles. Il est donc nécessaire d'annuler la subvention de 1 000 € allouée à l'Association CIL de Saint Rambert.

Vu la délibération n° 2016/2396 du 26 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- L'annulation de la subvention de 1 000 € allouée par délibération n° 2016/2396 du 26 septembre 2016 à l'Association Comité d'Intérêt Local de Saint Rambert, est approuvée.

2- Une subvention de 4 000 € est allouée au Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île Confluence, sis 17, cours Charlemagne à Lyon 2^e, au titre du soutien aux initiatives associatives locales.

3- La dépense en résultant, soit 4 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit n° 41936, nature 6574, fonction 025.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

Charles-Franck LEVY